

FOIRE AUX JOUETS

DIMANCHE 19 NOVEMBRE 2023

Modalités de fonctionnement

1- Lieu et organisation :

La foire aux jouets se déroulera le dimanche 19 novembre 2023, à la salle Debeyre et au restaurant scolaire Kléber, situés 89 rue Kléber à La Madeleine, de 9h30 à 13h, sans interruption.

Les tables (une par emplacement) et les chaises (deux par emplacement) sont fournies et installées, gratuitement, par la Ville. Chaque table mesure 1m83 sur 0m76.

Les emplacements sont gratuits ; aucun droit d'inscription ne sera demandé. Les personnes inscrites bénéficient d'un emplacement, dans la limite de deux pour une même famille.

L'inscription est obligatoire en ligne sur le site de La Ville ou sur rendez-vous en Mairie auprès du service Animation, du lundi au vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 17h15 du 09 au 21 octobre. Celle-ci est subordonnée à la présentation d'une pièce d'identité de l'adulte responsable le jour de la manifestation, du livret de famille (page du parent responsable lors de la foire aux jouets ainsi que celle de l'enfant inscrit) et d'un justificatif de domicile madeleinois au nom de l'adulte présent le jour de la manifestation. Attention : toute fraude (usurpation d'identité) conduira à l'exclusion définitive de la foire aux jouets).

2 - Obligations des exposants :

La Foire aux jouets s'adresse aux enfants âgés de 6 à 14 ans inclus. Pendant la ½ journée, chaque enfant devra être accompagné d'un adulte qui disposera d'un emplacement prévu derrière l'espace d'exposition.

L'objet de la manifestation réside dans la vente de jouets et jeux d'occasion à destination des enfants à l'exception de toute autre activité commerciale. Il est notamment interdit de vendre : matériel de puériculture, vêtements, objets neufs, friandises...

L'emplacement sera généré automatiquement par le site de la Ville. Un accusé réception électronique vous sera envoyé automatiquement après votre inscription, vous rappelant la date et le lieu de la manifestation.

A partir du 02 novembre, vous recevrez un email vous rappelant les modalités d'accès à la foire aux jouets, ainsi que votre numéro d'emplacement.

La Ville décline toute responsabilité en cas de vol ou préjudice aux objets exposés.

L'accès à la scène est strictement interdit pour des raisons évidentes de sécurité.

3 - Horaires - déroulement :

L'accueil des exposants pourra s'effectuer dès 8h15 et l'installation des jouets devra être terminée impérativement **avant 9h15**, pour l'ouverture de la foire à 9h30.

Un agent communal se tiendra à la disposition des exposants pour leur indiquer leur emplacement selon un plan établi. Cet emplacement portera le numéro attribué. Aucun changement ne sera possible.

ATTENTION ! Tout emplacement non occupé à 9h15 sera réputé libre et la Ville pourra en disposer en fonction de la demande.

A 13h, les participants auront l'obligation de ranger leur stand et jouets restants. Les jouets invendus pourront être déposés dans les caisses prévues à cet effet.

LA SALLE DEVRA ETRE LIBÉRÉE DE TOUS MATÉRIELS ET OBJETS AYANT SERVI A CETTE MANIFESTATION. Les exposants devront mettre leurs détritiques éventuels dans les containers prévus à cet effet.